

DÉLIBÉRATION N° 18/233

Séance du mercredi 14 mars 2018

Approbation de la création d'une indemnité différentielle de CSG

Vu le décret n°2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, notamment son article 9-15°,

Vu le décret du 25 juin 2015 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie - M. Bruno Maquart,

Vu la note présentée lors du conseil d'administration du 14 mars 2018,

Une indemnité différentielle est créée à compter du 1er janvier 2018 afin de stabiliser les salaires versés aux salariés de l'établissement en cours de contrat et inscrits dans les effectifs au 31 décembre 2017 du fait de la hausse de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Fait à Paris, le 14 mars 2018



Le président du conseil d'administration

Bruno Maquart